

ASSOCIATION FRANCAISE DE DROIT DE LA SANTE
www.afds.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE MERCREDI 6 FEVRIER 2008

Faculté de droit de l'Université Paris-Descartes
Salle des Actes

PRESENTS : Mmes et MM. Belanger, Borgetto, Claveranne, Esper, Laude, Leca, Truchet, Vialla, Vion.

EXCUSES : Mmes et MM. Cormier, Feuillet-Liger, de Lamberterie, Lemoyne de Forges, Moquet-Anger, Tabuteau.

La séance est ouverte à 10 h. 15.

Ouverture

Le président remercie l'Université René-Descartes, sa Faculté de droit et le doyen J.-P. Machelon ainsi que Mme C. Esper organisatrice de la journée, pour leur accueil. L'AFDS poursuit ainsi la politique inaugurée à Montpellier pour l'Assemblée générale 2006 de varier ses lieux de réunion afin de se rapprocher de centres importants pour la matière. Il rappelle que le colloque du 14 mars 2008 se tiendra à l'Université Jean Moulin (Lyon III). Des manifestations futures pourraient se tenir à Rennes, Aix en Provence, Bordeaux, Lille...

Politique éditoriale

L'essentiel de la réunion est consacré à un débat approfondi sur la politique éditoriale. Deux offres étaient en présence, celles de Les Etudes Hospitalières qui ont édité les Actes des colloques précédents sous forme de numéro spécial de la Revue générale de droit médical et celles de Dalloz qui propose de les publier sous forme d'un numéro hors série de la Revue de droit sanitaire et social.

Ces deux propositions sont examinées en fonction des critères adoptés par le conseil d'administration dans sa séance du 7 juin et qui avaient été rendus publics :

- Coût pour l'Association de 200 exemplaires mis à sa disposition ;
- Qualité et forme de la présentation ;
- Notoriété de l'éditeur ;
- Capacité et effort de diffusion de ce dernier dans le public universitaire et non universitaire ;
- Engagement de l'éditeur de publier ce que l'AFDS lui demande ;
- Engagement réciproque sur la durée (afin d'obtenir un « effet collection »).

A l'issue de ce débat, il est procédé un vote à bulletins secrets dont les résultats sont les suivants :

- Les Etudes hospitalières : 3 voix ;
- Dalloz : 6 voix.

En conséquence, l'édition des prochains actes sera, dès cette année, confiée à Dalloz aux conditions suivantes :

- Publication intégrale par Dalloz du texte fourni par l'AFDS comme numéro hors série de la Revue de droit sanitaire et social ;
- Engagement de Dalloz de n'exercer sur le choix des thèmes et du contenu aucun autre contrôle que celui qu'implique le respect des lois relatives à la responsabilité civile et pénale de l'éditeur ;
- La publication interviendra à l'occasion de la parution du plus proche numéro de la Revue ;
- Tirage à 1000 exemplaires et mise à disposition de l'AFDS de 300 exemplaires pour un prix de 2200 à 2500 € pour un volume de 180 à 200 pages ;
- Expédition assurée par Dalloz aux membres de l'AFDS et aux autres destinataires qu'elle indiquera à l'éditeur.

Ultérieurement, il est envisagé :

- le service des Actes à tous les abonnés de la RDSS ;
- la mise en ligne des Actes sur le site de Dalloz, selon les conditions d'accès pratiquées sur ce site et sans préjudice du droit pour l'AFDS de mettre également en ligne ces textes sur son propre site.

Le conseil d'administration indique expressément que, s'il ne peut pas lier ceux qui le composeront dans l'avenir, ce dispositif a vocation à fonctionner de bonne foi pour une longue durée, afin notamment de recréer un « effet collection » pour ses publications.

Point financier

Mme A. Laude, trésorière, fait le point sur la situation financière de l'Association : [voir procès-verbal de l'Assemblée générale qui a suivi le Conseil d'administration.](#)

Il est convenu qu'il faut revoir la présentation du document retraçant la vie financière de l'Association pour mieux distinguer la gestion de la trésorerie et celle du portefeuille.

Hors subvention exceptionnelle, l'AFDS n'a d'autres ressources que les cotisations de ses membres et les inscriptions au colloque annuel. C'est insuffisant, surtout si la compare avec des associations similaires. Il convient de rechercher des ressources nouvelles auprès des institutions concernées par le droit de la santé, les centres de recherche universitaires...

Site

Ouvert en octobre 2006, le site connaît une fréquentation satisfaisante, en augmentation régulière (actuellement de l'ordre de 1000 visites/mois). Sa structure est appréciée.

Mais nous rencontrons de grandes difficultés pour sa mise à jour, trop lente et partielle. En outre, le fonction « newsletter » n'a pas été activée, alors qu'elle compte plus de 150 inscrits

et qu'une solution élégante avait été trouvée pour répercuter diffuser la lettre d'information du Centre Droit et Santé de l'Université Paris Descartes.

C'est un point très préoccupant. Plusieurs solutions ont été évoquées sur lesquelles le Conseil reviendra dans sa séance du 13 juin.

Séance d'étude du 13 juin 2008

Elle portera, comme le Conseil l'avait décidé dans sa séance du 7 juin 2007, sur « Officines pharmaceutiques et LABM : questions de propriété et de concurrence ».

M. D. Vion, qui a accepté de le concevoir, fait le point sur le programme. Celui-ci devrait être définitif dans peu de temps pour être annoncé à l'occasion du colloque du 14 mars

La séance est levée à 12 h.

Le président

Didier Truchet

La prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra le vendredi 13 juin 2008 de 10 h. à 12 H. 15 dans la salle du conseil de l'Université Panthéon-Assas (Paris II) ;

Ordre du jour provisoire :

- ressources de l'AFDS ;
- présentation des documents relatifs à la situation financière ;
- site ;
- prix Jean-Marie Auby délivrés en 2009 pour les travaux soutenus au cours des années civiles 2007 et 2008 : suppression du prix de mémoire ? Création d'un second prix de thèse destiné à récompenser spécifiquement des travaux de droit comparé ?
- **programme des manifestations de l'année universitaire 2008-2009**
- échange de vues sur le renouvellement du conseil d'administration et du président de l'AFDS lors de l'Assemblée générale de l'automne 2008 ;
- questions diverses.